

Hoche Patrimoine Première Génération

Contrat d'assurance sur la vie
à capital différé avec contre-assurance,
à versements et retraits libres,
dont les garanties sont exprimées
en unités de compte et en euros.

Durée : nombre entier d'années, prorogeable (minimum 8 ans).

Versement minimum à l'adhésion : 1 500 euros

Versement minimum complémentaire : 1 500 euros

Versements : libres ou programmés

Date de valeur retenue : jour de réception du versement + 3

Disponibilité : totale ou partielle sans pénalités

Options de règlement : capital ou rente viagère (réversible ou non) ou temporaire ou transfert sans frais des actions de SICAV, parts de FCP et obligations sur un compte titres.

Avance : 10 000 euros minimum, 80% maximum de la valeur des fonds en euros du contrat.

Durée limitée à 3 ans renouvelable deux fois.

Taux d'intérêt annuel de l'avance : le plus grand des 3 taux suivants :

- taux de rendement net du fonds Hoche Euro + 1%

- taux de rendement net du fonds Hoche Retraite + 1%

- moyenne annuelle du TME + 1%

Frais sur versements : 4,50% jusqu'à 15 000 euros, 2,50% au-delà
Frais de gestion : maximum 1% par an sur le fonds en euros ; 0,25% par trimestre sur les unités de compte

Frais d'arbitrage et de réorientation de l'épargne :

- entre compartiments : 1% du montant arbitré

- dans le compartiment standard hors mandat :

2% du montant réorienté

- dans le compartiment standard avec mandat :

1,5% du montant réorienté

- dans le compartiment personnalisé :

1,75% maximum du montant réorienté

Garantie plancher décès :

incluse dans le compartiment standard, optionnelle dans le compartiment personnalisé, assure aux bénéficiaires désignés, en cas de décès de l'assuré avant 75 ans, un capital au moins égal aux sommes nettes investies sur le contrat (déduction faite des rachats bruts).

Compartiment standard

Supports d'investissement	Description
Fonds garanti en euros	
Hoche Euro	Fonds en euro à taux garanti
Unités de compte (38 fonds au 4.10.07)	
Monétaires (2)	SICAV monétaire euro et FCP de trésorerie dynamique
Structurée (1)	FCP à capital protégé et indexation actions
Obligataires (6)	Obligations court terme, moyen terme, long terme et convertibles
Actions (21)	FCP indiciels, thématiques, Europe, Etats-Unis, Asie-Pacifique
Profilées (4)	FCP défensif, équilibré, dynamique
Diversifiées (3)	SICAV et FCP à objectif de performance absolue
Alternative (1)	FCP ARIA à performance absolue

Compartiment personnalisé (accessible dès lors que la valeur de l'épargne disponible est au moins égale à 2 millions d'euros)

Supports d'investissement	Description
Actifs éligibles par l'article L 131-1 du Code des assurances.	Actions, obligations cotées sur les marchés réglementés de l'OCDE, OPCVM coordonnés...

La délégation de gestion est facultative pour le compartiment standard, elle est obligatoire pour le compartiment personnalisé. Dès que l'adhérent investit dans le compartiment personnalisé, il n'a plus la possibilité d'investir sur les unités de compte du compartiment standard.

Lorsque l'adhérent donne mandat à Neuflyze Vie pour sélectionner les unités de compte du compartiment standard ou personnalisé, il choisit l'une des 4 orientations mentionnées ci-dessous. Neuflyze Vie subdélègue ce mandat.

Orientation de gestion	Composition
Sécuritaire	Produits de taux de la zone euro, fonds garantis
Défensive	au maximum 40% d'actions
Diversifiée	entre 40% et 75% d'actions
Dynamique	au moins 60% d'actions

A tout moment, l'adhérent a la possibilité de modifier :

- l'allocation entre les compartiments
- les supports d'investissement sélectionnés (gestion libre)
- l'orientation de gestion dans le cadre de la délégation